

N° de demande : _____

N° de reçu : _____

Demande de certificat d'autorisation | TRAVAUX EN RIVE, LITTORAL OU ZONE INONDABLE
Construction d'un ponceau et des ouvrages de stabilisation qui y sont associés

Sur l'ensemble du territoire, quiconque qui désire procéder à toutes interventions dans la rive ou le littoral, doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation conformément aux dispositions du règlement numéro 2021-06.

Demandeur

Nom : _____ Propriétaire : Mandataire :

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Emplacement

Matricule : _____ Lot : _____

Adresse : _____

Travaux

Date de début des travaux : _____ Date prévue de fin des travaux : _____

Valeur des travaux : _____ \$

Exécutant des travaux

Nom : _____ No RBQ : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Description détaillée de l'activité projetée

Superficie du terrain affectée par les travaux : _____ (m² ou pi²)

Type de bâtiment visé par la demande : Résidentiel Non-résidentiel

(Si le bâtiment comprend les deux usages, décrivez la répartition de chacun d'eux) :

Description des matériaux que vous prévoyez utiliser

Dispositions spécifiques à l'activité

Règlement sur l'encadrement d'activités sous la responsabilité des municipalités réalisées dans des milieux hydriques et sur des ouvrages de protection contre les inondations (RMUN).

Conditions :

1. La construction du ponceau et des ouvrages de stabilisation qui y sont associés est réalisée dans le littoral ou la rive (art. 44).
- Note : Il n'est pas requis d'obtenir un permis pour un ponceau et les ouvrages de stabilisation qui y sont associés en zone inondable et en zone de mobilité.
2. L'ouverture totale du ponceau est de plus de 1,2 mètre, mais d'au plus 4,5 mètres (art. 44, par. 1°).
3. Le ponceau est composé d'un maximum de deux conduits (art. 44, par. 2°).
4. Lorsqu'elle vise la construction d'un ponceau à deux conduits, la demande de permis comprend un avis, signé par une personne ayant les compétences dans le domaine, démontrant que l'utilisation d'un ponceau à deux conduits est nécessaire pour des raisons techniques compte tenu des caractéristiques du site, notamment le relief, la largeur du cours d'eau et la quantité de remblais requis (art. 58, par. 9°). S. O.
5. Le ponceau est recouvert d'un remblai d'au plus 3 mètres d'épaisseur (art. 44, par. 3°).
6. Les travaux ne modifient pas le tracé du cours d'eau (art. 44, par. 4°).
7. Les travaux en littoral et en rive, autres que ceux relatifs aux ouvrages de stabilisation (par exemple, le curage ou l'enrochement du lit du cours d'eau), sont réalisés sur une distance d'au plus 9 mètres en amont et en aval du ponceau (art. 44, par. 5°). S. O.
8. Les ouvrages de stabilisation associés à un ponceau n'excèdent pas une longueur équivalente à deux fois la largeur de celui-ci, en amont et en aval de celui-ci (art. 44, par. 6°).
9. Le ponceau n'a pas pour effet d'élever ou d'abaisser le niveau du lit d'un lac ou d'un cours d'eau par rapport à son état initial (art. 74).
10. Le littoral du cours d'eau n'est pas rétréci en deçà de 20 % de sa largeur sauf dans le cas du chemisage ou du gainage du ponceau (art. 75, al. 2, et al. 3).

Documents exigés

- Un plan démontrant la localisation de l'activité, incluant la délimitation des milieux humides et hydriques sur le site visé et les superficies de ces zones affectées par l'activité visée dans la demande (daté et signé)
- Procuration (si le demandeur n'est pas le propriétaire)



Des documents supplémentaires pourraient être demandés afin de compléter votre demande

Tarif

Les frais de **35 \$** sont encaissés lors de la demande et ne sont pas remboursables, et ce, en conformité avec le règlement sur les permis et certificats en vigueur.

Information concernant le dépôt de votre demande

Le présent formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité avec les plans et documents requis par les règlements d'urbanisme. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude de la demande peuvent être exigés.

Nous communiquerons avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le permis ou le certificat d'autorisation sera prêt.

Pour nous joindre :

Municipalité de Rawdon

Téléphone : 450 834-2596

www.rawdon.ca

3647, rue Queen, Rawdon (Québec) J0K 1S0

Télécopieur : 450 834-3031

urbanisme@rawdon.ca

Signature du demandeur

Initiales

Je déclare que l'activité n'est pas exclue de l'application du RMUN en vertu de l'article 3 (art. 14, par. 7° a). _____

Je déclare que les conditions de réalisation prévues par le RMUN seront respectées (art. 14, par. 7° b). _____

Je déclare que tous les renseignements et les documents fournis pour la demande de permis sont complets et exacts _____

Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés : _____

Date : _____

Nom : _____

Signature : _____

(propriétaire ou procureur fondé)